



Informations communales des villages de CHAMBON-sur-CISSE, de MOLINEUF et d'ORCHAISE

> Cet été à Valencisse

> « Flashmob » le 19 juin



Une surprise préparée par l'ASLO Danse... Malgré une année compliquée, la troupe de danse d'Orchaise vous donne rendez-vous **le 19 juin prochain à 15h00 au stade d'Orchaise** pour un événement rythmé ! Tous ensemble, retrouvons-nous en chanson avec un format un peu spécial, celui du « **flashmob** ».

Carole Labbé, professeure de danse à ASLO Danse nous en dit plus :

Qu'est-ce que c'est exactement une « flashmob » ?

« C'est une danse où tout le monde sera amené à mettre sa pierre à l'édifice. Chaque danseur de la troupe, peu importe son âge, va participer à cette danse collective. Cela créera un effet de groupe, un peu comme un grand final. Nous allons effectuer cette chorégraphie tous ensemble et le public sera ensuite invité à se joindre à nous pour danser. Cette « flashmob » c'est un peu le symbole de notre respiration qui reprend après une année, où notre liberté de danser a été mis à mal. Vous le verrez le jour J lors de cet événement... Je n'en dis pas plus. »

Pourquoi une « flashmob » ?

« Nous avons l'habitude depuis plusieurs années d'un format de type gala de danse. Cela permettait de voir les différents groupes de danseurs s'exprimer chacun leur tour sur plusieurs musiques. Comme nous le savons tous, cette année a été un peu chamboulée et nous avons dû apprendre à nous réinventer. C'est dans cette optique que je souhaitais proposer une nouveauté et saisir cette difficulté comme une opportunité. Cette danse « flashmob » en extérieur s'adapte davantage aux contraintes sanitaires actuelles. Aussi, les entraînements en physique n'étant possibles que depuis peu, il a fallu faire preuve d'ingéniosité pour trouver une idée qui puisse être faisable en peu de temps. L'idée d'une seule et même danse collective m'est apparue comme la meilleure solution. »

ASLO Danse vous attend nombreux pour cet événement original et novateur le 19 juin prochain à 15h00.

> Fête Nationale du 14 juillet

Les conditions sanitaires actuelles ne nous permettent pas d'organiser dans les temps les repas et soirées dansantes traditionnels. Cependant, la situation s'améliorant, nous souhaitons nous retrouver lors de **verres de l'amitié**, de **retraites aux flambeaux**, suivis de **feux d'artifice à Chambon le 13** puis à **Orchaise le 14, à 21h30**, ainsi que pour un **apéritif musical à molineuf le 14 à midi**.

> Promenade artistique en septembre

16ème édition les 11, 12, 18 et 19 septembre 2021 de 14h à 19h



La Promenade Artistique de Molineuf résiste et soutient les artistes ! Elle aura bien lieu cette année, même si les contraintes sanitaires seront certainement en vigueur en septembre prochain.

La Promenade Artistique de Molineuf est le moment attendu par tous, aussi bien par les passionnés d'art contemporain que par les amateurs d'art, jusqu'aux novices qui souhaitent tout simplement passer un

moment agréable au sein de notre beau village.

Tous les ans, 4000 visiteurs découvrent des oeuvres de qualité dans un environnement remarquable.

Plein la vue

Ici, on prend l'air du temps, apaisant, avec une quarantaine d'artistes qui présentent toutes les disciplines artistiques : peinture, photographie, installation, performance et sculpture... un musée insolite à ciel ouvert.

Pour 2021, l'artiste peintre, **Georges Baylouni**, sera notre invité d'honneur. Il nous fera découvrir ses oeuvres pleines de couleurs, de gaieté et de sensibilité. Une fresque humaine !

La Promenade Artistique de Molineuf résiste et à confiance en l'avenir.

La Promenade Artistique

Tous les ingrédients sont ici réunis une nouvelle fois pour la réussite complète de cette 16^{ème} édition, car plus que jamais cette année, fraternité et convivialité se conjuguent avec l'art contemporain exposé à Molineuf. C'est efficace !

Événement incontournable dans la Région Centre-Val-de-Loire. À ne pas manquer !

Infos pratiques :

- S'y rendre : Molineuf - 8 km de Blois - Route d'Angers
- Pause déjeuner, diner : Hôtel du Pont - La Lettre thé
- Commerce ambulant : Promenade des Rinceaux
- Parcours bucolique : Petit train de la Ferme des Oliviers
- Animations musicales : Les dimanches après-midi
- À télécharger : Tout le parcours de la Promenade Artistique de Molineuf (plan) sur le site :

www.promenadeartistique-molineuf.com

- Recommandations : Gel hydro-alcoolique disponible à l'entrée de chaque espace d'exposition - Port du masque

Contact, Tel. mairie : 02 54 70 05 23

> Programme ALSH - été 2021

- Du 7 au 30 juillet 2021, tu apprendras à t'attirer les faveurs du monarque « **A la cour du Roi Soleil** » en devenant son courtisan comme l'ont été, Molière, La Fontaine, Lully.... Tu découvriras aussi les jardins à la française de la Cour, les jeux traditionnels de l'époque dans l'appartement de la Cour ; tout à travers les sens, l'architecture, le théâtre, avec les fables ou le marquis de Carabas ou encore la peinture, la sculpture, la musique pour finir à la table du Roi en passant du Bassin du Dragon au bassin de Cérés pour le bal du Grand divertissement...



Au programme : balade à poney, spectacle de chevaux à Chambord, piscine, jeux d'eau à volonté, Family Park, balade en bateau autour du château de Chenonceau (sous réserve des conditions sanitaires et du protocole)...

- Du 23 août au 1er septembre tu voyageras à dos de chameau « **Des jardins d'Agadir à la ville bleue** », où saveurs d'ailleurs, coutumes et traditions, palais et villes, passant des déserts aux oasis, danse traditionnelle berbère sur fond de tambourins rappelant la fête des roses, contes et jeux marocains agrémenteront ton voyage.



Avec au programme : balade à dos d'âne, le Val Fleuri parc, atelier du potier, sortie nature...

Les programmes des semaines et le dossier d'inscription sont sur le site : centre-loisirs-molineuf.jimdo.com

Inscriptions jusqu'au VENDREDI 18 JUIN 2021

Informations au 02 54 70 08 80

> Infos Mairies

> Création d'une voie verte entre Blois et Molineuf

Le Conseil Départemental a prévu de créer d'ici à la fin de l'année 2021 une voie verte sur le coté droit de la D766 en partant de Molineuf jusqu'à Blois. Cette voie, couverte avec un revêtement de type enrobé, sera réservée aux cyclistes, rollers, trottinettes, ...

La piste sera raccordée à la voie communale en haut de la côte de Molineuf. Des aménagements complémentaires sont envisagés en 2022 pour sécuriser la descente vers Molineuf.

Le projet est pris en charge à 100% par le département.

> Marché d'Orchaise

L'expérience en cours concernant la création d'un marché du dimanche matin à Orchaise continue à rencontrer un franc succès : Ainsi le marché a continué à fonctionner, et plutôt pas mal, malgré la fermeture de la boulangerie 3 semaines de suite.

Le marché s'étoffe avec l'été. En plus du marchand de primeurs, de la rotisserie et de la ferme du Huaume (chèvres), il accueillera chaque deuxième dimanche, à partir du dimanche 13 juin, trois de nos artisans-créateurs locaux : **Les p'tites idées d'Anne-So** (textiles et broderies), **Les cailloux de Miss Zouzou** (pierres, minéraux, bijoux) et **Les savons de la Cisse**.

> Inventaire de la biodiversité

Valencisse fait partie de la dizaine de communes de Loir-et-Cher à se lancer dans ce travail essentiel pour mieux connaître le patrimoine qui nous entoure et ainsi mieux le préserver. Notre partenaire, le CDPNE, propose aux habitants de Valencisse de participer à l'inventaire en signalant leurs découvertes (faune et flore) par le renseignement d'un formulaire. Pour cela le **bouton «Signalement biodiversité» est disponible dans Mon App Citoyen** pour vous permettre d'accéder directement à ce formulaire, accessible aussi à cette adresse : <https://arcg.is/1S0e0r>

> Journée Ecocitoyenne

La commune de Valencisse vous propose une journée Ecocitoyenne. Il s'agit de ramasser les déchets : plastiques, papiers ou autres bouteilles sur les bernes qui bordent les routes de votre commune.



Ce sera **le dimanche 5 septembre**.

Rendez-vous à **9h30** devant les mairies de **Chambon**, de **Molineuf** et d'**Orchaise**.

Nous terminerons la matinée par le verre de l'amitié.

> Déchets recyclables et points tris.

La quantité de nos déchets ne cesse d'augmenter. On évalue aujourd'hui cette quantité à plus d'1 kg par jour et par habitant et cela s'accroît avec la multiplication des emballages des produits. Pour cela, sur la commune, sont installés de nombreux points tris.

Chaque point tri est collecté autant que nécessaire par le prestataire. Pour autant, un point tri peut déborder ou être dégradé. Dans ce cas, nous vous rappelons que pour des raisons de salubrité et de préservation de notre cadre de vie, **il est interdit de déposer des déchets aux pieds des conteneurs**. De la même façon, les gros cartons bruns volumineux (type ameublement) ne peuvent être déposés dans ces points tris. Ils doivent être apportés directement en déchetterie.

En cas de dépôts sauvages, des agents assermentés peuvent facturer le coût d'enlèvement de ces dépôts illicites aux contrevenants.

En cas de débordement, il suffit de contacter par téléphone la direction déchets d'Agglopolys au 02 54 58 57 57.

En vous remerciant par avance pour cet acte citoyen.

> Où en est le PLUI ?

Le PLUI-HD (plan local d'urbanisme intercommunal, habitat, déplacement) définit la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les quinze prochaines années.

Son élaboration est un moment privilégié pour imaginer et construire l'avenir du territoire. Suite à la loi ALUR (pour

l'accès au logement et un urbanisme rénové) de mars 2014, les PLU sont amenés à devenir des PLUI, élaborés à l'échelle intercommunale. Pour Valencisse c'est donc la communauté d'agglomération Agglopolys qui prépare ce document d'urbanisme opérationnel. Cette nouvelle échelle permet la mise en cohérence des politiques publiques territoriales et une prise en compte du fonctionnement de l'ensemble du territoire. L'ensemble des pièces du PLU est utilisé pour instruire les demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, permis de démolir).

L'élaboration du projet qui a débuté en 2016 se poursuit actuellement au niveau de chaque commune et devrait s'achever fin 2022 après une enquête publique mais n'attendez pas 2022 pour donner votre avis : un dossier PLUI-HD est à votre disposition en mairie sur rendez-vous.

Un temps fort de concertation va être engagé dès ce mois de juin avec une exposition et des réunions publiques. En ce qui concerne notre unité géographique, une exposition tournante de 10 panneaux est prévue à la **Mairie d'Onzain du 21 juin au 7 juillet** puis à la **Mairie de Chaumont 13 juillet au 31 juillet**.

Une réunion publique est programmée

de 18h30 à 20h30 le Vendredi 2 juillet

Salle des fêtes d'ONZAIN / VEUZAIN-SUR-LOIRE

> En cas de canicule...



Un **registre des personnes vulnérables** est tenu en mairie.

Ces personnes pourront être systématiquement et prioritairement contactées en cas de déclenchement d'alerte du plan canicule préfectoral afin de vérifier leurs besoins d'aide, de soutien, de visite ou de secours. Ce registre est aussi utilisé en d'autres cas, comme par exemple celui de la pandémie de la Covid.

Toute nouvelle personne désirant figurer dans ce fichier est invitée à se faire connaître auprès des secrétariats des Mairies de Chambon, Molineuf et Orchaie.

Recommandations :

- Protéger votre habitation : baisser les stores et fermer les volets pendant les heures chaudes côté soleil,
- Faciliter les courants d'air et réouverture tôt le matin ou en soirée quand la température est plus basse
- S'hydrater régulièrement, se forcer à boire
- Utiliser au besoin un ventilateur, un brumisateur

Se reposer pendant les heures chaudes et limiter les dépenses physiques.

> Jardinage et bricolage : attention aux nuisances

Les beaux jours arrivent. Jardinage et bricolage sont des activités très prisées. Toutefois, il est rappelé que l'utilisation d'outils ou d'appareils susceptibles de générer des nuisances pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, est réglementée.

Les tondeuses, les tronçonneuses, les perceuses, les raboteuses ou les scies mécaniques, etc... peuvent être utilisées :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h

les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

> Elimination des déchets verts



Il est rappelé que **le brulage à l'air libre des déchets verts est totalement interdit** (conformément au règlement sanitaire départemental).

Cette interdiction s'explique par des risques possibles de troubles de voisinage susceptibles d'être générés par les odeurs et la fumée, par des nuisances à l'environnement car source d'émission importante de substances polluantes (dispositions prises lors du Grenelle de l'environnement) et peut être la cause de propagation d'incendie.

Les déchetteries sont à disposition pour les déchets verts, les encombrants et les autres déchets non collectés. Les déchets verts peuvent aussi être valorisés sur place par paillage ou compostage.

> Prévention des incendies

A l'approche de l'été, quelques rappels concernant **l'allumage de feux** (arrêté préfectoral du 6 juillet 2004) :



- Il est défendu à toutes les personnes autres que les propriétaires de terrains boisés de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 m des bois, forêts, plantations, reboisements et landes... (Article R322.1 du Code Forestier).
- Prescriptions pour les propriétaires et ayants droit de terrains boisés :
 - » **du 1er mars au 30 septembre**, interdiction de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 m des bois, forêts, plantations, reboisements et landes..., sauf dérogation par le Préfet.
 - » **du 1er mars au 30 septembre** : les feux types «Méchoui» et «barbecue» sont interdits sauf installations fixes (dépendances d'habitations).

> Feux d'artifice

Il est rappelé aux particuliers qui désirent **réaliser un tir de feu d'artifice sur la commune** qu'ils doivent **en faire la demande à la mairie au minimum 15 jours avant la date du tir**.

Une autorisation leur sera délivrée après étude de la demande et examen des mesures de précaution en vigueur.

> Aboiements de chiens, à savoir...

Les aboiements d'un chien peuvent porter atteinte à la tranquillité publique, par leur heure (de jour comme de nuit), par leur durée, par leur répétition ou leur intensité et être considérés comme une nuisance sonore.

Le propriétaire d'un chien est responsable de tous dommages causés par son chien, y compris la nuisance sonore. Un aboiement fréquent ou trop intensif peut faire l'objet de sanctions financières ou judiciaires, de la simple amende à la confiscation de l'animal.

Avant d'en arriver à ces procédures et sanctions, il est donc préférable, en tant que propriétaire, de chercher une solution pour que son chien n'aboie plus, et, en tant que victime des nuisances sonores, de rechercher une conciliation avec le propriétaire du chien.

En l'absence de solution amiable il convient de se rapprocher de la mairie ou de la gendarmerie.

> Infos Pratiques

> Mairies

Mairie de Valencisse (Molineuf Place du 11 Novembre 1918)

Tél. 02 54 70 05 23

Horaires : du mardi au vendredi : 15h00 - 17h30
samedi : 09h00 - 11h30

Mairie annexe d'Orchaise (8 route d'Herbault)

Tél. 02 54 70 02 90

Horaires : lundi et jeudi : 15h00 - 18h00

Mairie annexe de Chambon-sur-Cisse (rue du Maréchal

de Lattre de Tassigny)

Tél. 02 54 70 03 48

Horaires : mardi et vendredi : 15h00 - 18h00

Télécharger «Mon App Citoyen» pour rester en contact :

Android :



Iphone :



> Bibliothèque

Place du 11 novembre 1918 (dans la mairie au 1^{er} étage)

Tél. 02 54 70 01 40

Fonctionne pour partie en mode «Biblio Drive» (voir site Internet)

Horaires : mercredi : 16h00 - 18h30
vendredi : 14h00 - 16h00
samedi : 10h00 - 12h30

Adhésion annuelle : 13 € par famille

> Agences postales et commerces

Agence de Molineuf (dans la Mairie)

Tél. 02 54 70 11 22

Horaires : du mardi au vendredi : 15h00 - 17h30
samedi : 09h00 - 11h30

Agence d'Orchaise (3bis, route d'Herbault)

Tél. 02 54 70 02 00

Horaires : du lundi au samedi : 09h00 - 11h30

Point poste de Chambon & VIVAL (rue de la Poste)

Tél. 02 54 70 02 45

Pickup Mondial relais

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi : 08h00 - 12h45 et 15h00 - 19h30
mercredi et dimanche : 08h00 - 13h00

Boulangerie d'Orchaise (Place des Fêtes)

Tél. 02 54 70 09 32

Horaires : du mardi au samedi : 06h45 - 13h00 et 15h30 - 19h30
dimanche : 07h30 - 13h00

Bar de la Cisse « La Buinotte » (Chambon)

Tél. 02 54 70 02 19

Bar-Restaurant, cave à vin, tabac, presse, gaz

Repas servis le midi du mardi au vendredi et le vendredi soir.

Horaires : mardi et mercredi : 08h15 - 14h00
jeudi et vendredi : 08h15 - 14h00 et 18h30 - 20h00
samedi : 08h15 - 13h00 et 18h30 - 21h00
dimanche : 08h45 - 13h00

Hôtel-Bar/Cave à vin-Restaurant du pont (Molineuf)

Tél. 02 54 70 04 26 ou 06 73 59 82 66

Horaires : du mercredi au samedi : 09h00 - 15h00 et 18h00 - 22h00
dimanche : 11h00 - 15h00

Café des sports (Orchaise)

Tél. 02 54 70 06 72

Service de relais-colis

Horaires :

du mardi au vendredi : 07h30 - 14h00 et 16h30 - 20h00
samedi : 09h00 - 19h00
dimanche et férié : 09h00 - 13h00

La Lettre thé (Molineuf)

Tél. 06 81 94 95 37

Salon de thé, ateliers dessin, sophrologie, couture, repair café

Horaires :

mercredi, vendredi, samedi et dimanche : 14h00 - 19h00

Salon de coiffure CAP'COIFF (Sylvie CAPRON - Molineuf)

Tél. 02 54 70 18 71

Horaires :

du mardi au samedi : 09h00 - 12h00 et 14h00 - 18h30

> Déchèteries

Molineuf :

samedi : 09h00 - 12h15

Herbault :

lundi et mercredi : 14h00 - 17h30
samedi : 09h00 - 12h30 et 14h00 - 17h30

Chouzy-sur-Cisse :

lundi, mardi, vendredi et samedi : 9h00 - 12h30 et 14h00 - 17h30
mercredi : 9h00 - 12h30

AGENDA

(sous réserve d'une évolution positive des conditions sanitaires)

Juin

- > jeudi 17 - Conseil municipal - 20h30
- > vendredi 18 - Portes ouvertes AMAP à Orchardise - 18h / 19h30
- > samedi 19 - Danse Flashmob (ASLO Danse) à Orchardise - 15h
- > dimanche 20 - Elections - 8h / 18h - un bureau de vote par village
- > vendredi 25 - Fête de l'école Orchardise-Molineuf à Orchardise
- > dimanche 27 - Elections - 8h / 18h - un bureau de vote par village

Juillet

- > vendredi 2 - Fête de l'école de Chambon à Chambon

Fête Nationale :

- > mardi 13 - Verre de l'amitié, retraite aux flambeaux et feu d'artifice Chambon - 21h30
- > mercredi 14 - Apéritif musical à Molineuf - 12h00
- Verre de l'amitié, retraite aux flambeaux et feu d'artifice Orchardise - 21h30

Aout

- > dimanche 15 - Concert (Amis de Saint-Secondin) à Saint-Secondin - 18h
- > dimanche 22 - Fête de la Saint-Barthélémy à Orchardise
- > samedi 28 & dimanche 29 - Concentration de vieilles voitures et bourse d'échange de pièces détachées (Comité des Fêtes) à Chambon - 8h-20h

Septembre

- > samedi 4 - Journée des associations à Valencisse (3 villages) - 14h
- Repas dansant (Comité des Fêtes) à Molineuf - 18h
- > dimanche 5 - Journée ÉCO-CITOYENNE à Chambon, Molineuf et Orchardise - 9h30 devant la Mairie de chaque village.
- > samedi 11, dimanche 12, samedi 18 & dimanche 19 - Promenade artistique à Molineuf - 14h
- > dimanche 12 - Pique-nique communal à Chambon